

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3360000: professions liberales

En vigueur au 01/01/2024 (Dernière actualisation de la page 20/03/2025)

Changement dans les pourcentages du salaire mensuel minimum pour un contrat d'occupation d'étudiants ou formation en alternance.

1. Revenu minimum mensuel : Général

2049

2. Revenu minimum mensuel : Etudiants ou travailleurs qui bénéficient d'un régime de formation d'alternance

AGE	
20 ans	1885.08
19 ans	1762.14
18 ans	1659.69
17 ans	1536.75
16 ans et moins	1413.81